

Intervention de Stéphane BERTROU, conseiller technique auprès de la Rectrice pour adaptation scolaire et la scolarisation des élèves en situation de handicap.

**Présentation de l'évolution du dispositif de formation pour les personnels AESH :**

Programme 2024 Plan de formation semblable à 2023 sur la connaissance des troubles spécifiques liés à l'autisme, troubles du comportement, langue des signes etc...

1) **Nouveauté** : volonté d'étoffer l'offre de formation en proposant des modules centrés sur les compétences professionnelles : comment adapter sa posture au handicap de l'élève accompagné ? Comment ne pas faire écran avec ses pairs ? Comment communiquer avec l'enseignant et l'équipe éducative ?

2) En partenariat avec la **MGEN** : échange de pratiques au sein de chaque département, sessions en webinaire + 4 temps d'ateliers de 2h chaque en présentiel.

- 6 modules en tout par département
- Nombre de places : environ 25 par département sauf pour le 44 : entre 40 à 50 places
  - Environ 850 agents concernés sur tout le territoire (augmentation du nombre de places par rapport à l'année dernière).

En parallèle du plan de formation académique, des formations seront proposées pour les AESH à l'échelle de chaque établissement et sur la base d'initiatives locales, une enquête est en cours pour quantifier le nombre d'heures totales et évaluer la qualité et pertinence de ces formations plus localisées.

**Calendrier :**

Mise en ligne de la circulaire relative au plan de formation académique 2024 devrait paraître prévue à la fin de la semaine 49 début de semaine 50.

Webinaire programmé le 17/01/2024, soit une fenêtre de 'r très réduite !

**Sélec\*on des candidatures par le service de l'école inclusive de chaque département :**

- Priorité aux AESH n'ayant pas bénéficié de formation à N-1 et N-2
- Avoir bénéficié du module des 60h de formation initiale
- L'ancienneté générale de service est prise en compte

Selon les modules, certains AESH seraient prioritaires, notamment si le module concerne une des problématiques qu'ils pourraient rencontrer avec l'enfant accompagné.

## Projets en cours :

- Concernant le plan de formation de 60 h pour adaptation au poste AESH, 15h sur les 60h pourraient être mobilisées avant la prise de poste et l'accompagnement des élèves pour rencontrer le chef d'établissement, les enseignants, les familles des élèves accompagnés mais aussi pour prendre conscience des tâches liées au poste afin d'assurer un parcours d'intégration plus qualitatif aux AESH.
- Volonté d'ouvrir davantage sur la partie distancielle l'année prochaine. Projet de partenariat avec les centres médicaux sociaux.
- Volonté de favoriser la communication avec l'enseignant.

## Ques\*ons diverses en fin de séance :

- **Paiement Prime REP +** : régularisée sur le bulletin de paie de novembre sauf pour le département 44, ce sera en décembre.
- **Acte II école inclusive** : Arnaud Simon précise qu'ils n'en savent pas plus, c'est encore au stade de débat parlementaire.
- **Prise en charge de la mutuelle par l'État** : Des discussions sont en cours mais il n'y a pas encore de dates précises (un appel d'offre est en cours). La prise en charge ne devrait concerner que la partie Santé et non la Prévoyance.
- **Fusion statut AED/ AESH** : Pour l'instant, il n'y a pas encore d'informations.
- **Relance sur la question posée lors de la CCP du 16 octobre concernant le régime de responsabilité juridique** en cas d'incident pour les AESH se retrouvant seules à gérer un élève avec un handicap lourd en dehors de la classe. Arnaud Simon promet des éléments de réponse à la prochaine CCP.

Prochaine CCP programmée au 15/02/2024